

DEPARTEMENT  
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT  
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-177  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE  
-----  
COMMUNE DE CASTELNAUDARY  
-----

Matière : AUTRES  
DOMAINES DE  
COMPETENCES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

Sous matière :  
AUTRES DOMAINES  
DE COMPETENCES  
DES COMMUNES

Séance du Conseil Municipal du mercredi 09 juillet 2025  
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary  
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses  
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,  
Maire

**OBJET :**  
**DÉPLOIEMENT DU**  
**DISPOSITIF**  
**PARTICIPATION**  
**CITOYENNE -**  
**AUTORISATION DE**  
**SIGNER LE**  
**PROTOCOLE**

**Présents :** Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Préscillia GRANIER, Giovanni ZAMAI, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Zohra KUFEL, Christian WINTERHALTER, Nadia IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

LE NOMBRE DE CONSEILLERS  
MUNICIPAUX EN SERVICE EST  
DE 33

RENDU  
EXECUTOIRE

CONVOCAION  
CONSEIL EN DATE  
DU : 03 JUILLET 2025

AFFICHAGE EN  
DATE  
DU : 03 JUILLET 2025

PUBLICATION DE LA  
PRESENTE EN DATE  
DU

**Procurations :**

Jean-François VERONIN-MASSET donne pouvoir à Jacqueline RATABOUIL, Brigitte BATIGNE donne pouvoir à Hélène GIRAL,

Javier DE LA CASA donne pouvoir à Philippe GREFFIER,  
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Bruno PERLES,  
Delphine SANTINI donne pouvoir à Sabine CHABERT,  
Audrey GAIANI donne pouvoir à Préscillia GRANIER,  
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Michel RATABOUIL,  
Béranger SERRES donne pouvoir à Nicole CATHALA -  
LEGUEVAQUES.

**Absents :** Marie-Claude BOURREL, Régine SURRE, Karole CAFFIER, Thierry ROSSICH, Gérard MONDRAGON.

**Secrétaire :** Chantal BARTHES.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le dispositif de "participation citoyenne" consiste à sensibiliser les habitants d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement.

Ce dispositif permet tout à la fois, de rassurer la population, d'améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance, d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité. Cependant, ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie. Fondé sur la solidarité de voisinage, le dispositif doit permettre aux référents volontaires d'alerter,



selon des modalités définies par la gendarmerie, sur les événements suspects ou faits de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens et dont ils seraient témoins.

Monsieur le Maire indique sa volonté d'améliorer l'efficacité des dispositifs de prévention de la délinquance, en mobilisant tous les acteurs de la sécurité, dont la population et en déployant un dispositif, permettant de renforcer le maillage de la commune ainsi que la rapidité de réaction.

Monsieur le Maire informe que la finalisation du déploiement sur les quartiers de la Ville se formalise par la signature d'un protocole entre la Préfecture, la Gendarmerie et la Commune. Les citoyens référents s'engagent en signant une charte précisant leurs prérogatives.

### LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

**APPROUVE** la formalisation du déploiement de ce dispositif sur le territoire de la Commune.

**L'AUTORISE** à signer le protocole de participation citoyenne avec les différents services de l'Etat.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le  
**16 JUIL. 2025**  
Certifiée exécutoire par réception  
en Préfecture le :  
Par publication le :  
**15 JUIL. 2025**  
**16 JUIL. 2025**  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
Nicolas NAYRAL

Castelnaudary, le 09 juillet 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD

